

La visite guidée de la VOA exigeant des normes de sécurité précises, nous vous demandons de respecter et de faire respecter ces règles qui conditionnent l'accès à la VOA, **et de remplir une décharge par personne.**

**DATE de la visite :** .....

NOM		PRENOM	
ADRESSE			
CP		VILLE	
TELEPHONE		COURRIEL	
EMPLOI DANS LA SOCIETE		NOM DE LA SOCIETE	

**Je déclare être informé(e) des contraintes particulières de cette visite listées ci-dessous :**

- Inscription préalable obligatoire auprès de l'office de tourisme d'Albi
- L'office de tourisme et VOA Verrerie d'Albi se réservent le droit de refuser toute personne
  - non inscrite préalablement
  - dont la profession ou le comportement pourrait remettre en question la sûreté industrielle et des personnes
  - mineure n'ayant pas fourni lors de l'inscription, un justificatif de son âge (carte d'identité)
  - travaillant dans le domaine du conditionnement (verre)
- La visite est interdite
  - à toute personne souffrant de la chaleur, de problèmes cardiaque ou asthmatique
  - aux personnes à mobilité réduite
  - aux animaux
  - aux enfants de moins de 9 ans
- Les groupes sont limités impérativement à 16 personnes âgées d'au moins 9 ans par guide (accompagnants compris) et doivent être encadrés par un guide et un accompagnateur désigné par « tranche » de 16 personnes. Ce dernier, veille à la bonne circulation des visiteurs.
- Le stationnement n'est autorisé que sur le parking « visiteur » et doit être organisé pour prévoir la sortie des véhicules en marche avant. A défaut de place, se garer à l'extérieur. Interdiction de se garer sur le parking bus.
- Les visiteurs doivent impérativement :
  - attendre le guide sur le parking ;

- avoir des chaussures fermées à talons plats et semelle non glissante ;
- être équipés de chasuble fluo et de casques audio ou de bouchons de sécurité qui seront fournis ;
- suivre le marquage jaune au sol ;
- éteindre leurs téléphones portables ;
- signaler s'ils exercent la fonction de journaliste ;
- prendre soin du matériel sous peine d'être tenu responsable de tout dysfonctionnement.
- Il est interdit de / d' :
  - s'approcher et/ou toucher des machines ;
  - toucher ou prélever une bouteille ;
  - gêner le travail du personnel ;
  - discuter avec le personnel
  - utiliser de caméra ou d'appareil photo ou de téléphone portable
- Conditions particulières de visite :
  - Sol glissant
  - Forte chaleur (four de 45 à 65°, machine à formage : 40 à 55, machine de contrôle : 25 à 40°)
  - Bruit important (machine de formage : 100 à 110dcb, machine de contrôle : 80 à 95 dcb)
  - Présence d'escaliers (20 marches).
  - Partage de l'espace avec des engins mobiles automatique

**En cas d'urgence composez le 7818**  
**Si évacuation : 1 coup de sirène long (1mn)**  
**+ rassemblement à l'accueil**

Décharge signée le .....

**Faite en deux exemplaires dont un donné au client.**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »